

Procès Verbal décisionnel
SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz
du 20 Décembre 2021 à 19h00 à
SALLE DES PERRAIRES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 juin 2021
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 27 septembre 2021
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 27 septembre 2021
4. Information du Bureau
5. Examen et approbation du budget 2022 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la Cogest (Annexes 1, 2, 3 et 4) / Amendements / Prise de position de la Cogest
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2022
6. Rapport de la Commission de gestion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rues Clos-Novex et Pré-Raye :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Rapport de la Commission ad hoc concernant le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des Communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission ad hoc + règlement intercommunal modifié
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
8. Réponses à diverses interventions
 - 8.1 Réponse au postulat : "Statistique sur l'abstentionnisme"
 - 8.2 Réponse au postulat : "La Vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de _____ manifestations sur le territoire communal"
- 8 BIS 1 : Election du membre de la commission ATA
- 8 BIS 2 : Election du président de la commission ATA
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président, ouvre la séance à 19h05. Il salue les personnes présentes.

M Sotillo présente le nouveau conseiller général PLR, M Iglesias Miguel, suite à la démission de M Cottet Loan (PLR).

Personnes excusées CG :

M Jomini Jonathan (UDC), M Dal-Molin Grégory (UDC), M Turin Michel (PDC), Mme Gringeri Maria

Personnes excusées CM :

Mme Chervaz Véronique

Le secrétaire M Brendle Christophe procède à l'appel. 37 personnes présentes, 7 personnes absentes, dont 4 excusées. **Le quorum est atteint**

Arrivée de M Udressy Philippe (PDC) et Mme Tissières Isabel (PS) 19h18.

Arrivée de M Clivaz Cherryl (PS) à 19h23

2. Approbation de l'ordre du jour

En raison de la démission du CG M Cottet Loan (PLR), le président propose de rajouter deux points à l'ordre du jour pour élire son remplaçant dans la commission ATA, ainsi que le successeur au rôle de président de cette même commission.

Le président propose d'ajouter un point 8 BIS à l'ordre du jour, soit :

8 BIS 1 : Election du membre de la commission ATA

8 BIS 2 : Election du président de la commission ATA

L'assemblée valide et approuve l'ordre du jour tel que modifié.

3. Approbation des procès-verbaux :

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 14 juin 2021

Les scrutateurs se lèvent pour le comptage.

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modification.

M Doval Manuel (PLR) indique que certains membres du PLR sont d'avis qu'il ne faut pas supprimer des éléments des PV mot-à-mot, même si éléments ne sont pas « complets ». Il indique que certains membres vont certainement refuser le PV mot-à-mot « incomplet ».

Votation : 30 pour, 5 contre, 1 abstention.

Le procès-verbal est accepté.

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 27 septembre 2021

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modification.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

Procès-verbal décisionnel de la séance du 27 septembre 2021

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modification.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

4. Information du Bureau

M Sotillo indique que le bureau s'est réuni le 16 novembre 2021. Il indique que le bureau et le CM ont décidé de mettre en place une procédure de validation à l'interne et débattrà lors de sa prochaine séance d'une proposition de l'administration pour acquérir un nouveau programme de la société Recapp pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général en lieu et place du PV mot-à-mot.

Les objets de votation ou les sujets débattus et votés au Conseil général devront préalablement être basé sur un rapport établi par une commission. Cela permettra aux conseillères et conseillers de se positionner bien en amont du plénum.

Les dates du CG pour 2022 sont agendée aux :

1^{er} CG :

14 mars 2022 : CG
8 février 2022 : séance de bureau
31 janvier 2022 : délai d'intervention.

2^{ème} CG :

13 juin 2022 : CG
10 mai 2022: séance de bureau
2 mai 2022 : délai d'intervention.

3^{ème} CG :

3 octobre 2022 : CG
30 aout 2022: séance de bureau
22 aout 2022: délai d'intervention.

4^{ème} CG :

19 décembre 2022 : CG
15 novembre 2022: séance de bureau
7 novembre 2022: délai d'intervention.
5 décembre 2022 : délai pour le dépôt des amendements

Il indique que la date du CG de février a été repoussée au 14 mars pour permettre à la commission AdHoc de la fusion de faire son travail correctement et permettre aux membres du CG de prendre des décisions en toutes connaissances du sujet.

Pour donner suite à la décision du CG de Collombey-Muraz, le CG de la ville de Monthey a également déplacé la date de son CG au 14 mars pour maintenir une unité entre les communes.

Il remercie les photographe M Maxime Schmid pour les photographies effectuées lors du précédent plénum et celles -ci se trouvent actuellement sur le site internet de la commune.

De plus, le Président annonce que le Bureau a nommé 3 membres volontaires, Mme Métrailler Marie, M Gex-Fabry Romain et M Doval Manuel pour organiser une sortie du CG courant printemps 2022.

Il précise que les Conseillères et Conseillers ont reçu lundi dernier par un mail de l'administration, les réponses écrites des TPC aux questions posées. Il ajoute qu'il a également transmis les raisons du retard à ces réponses.

5. Examen et approbation du budget 2022 :

M Sotillo José présente le déroulement du point 5.

Présentation par le Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) présente le budget au nom du CM.
Le CM propose d'accepter le budget 2022 proposé.

Rapport de la Commission de gestion

Mme Biolzi Stéphanie (PDC, membre de la COGEST) résume le rapport de la COGEST.
La commission de gestion propose d'accepter le budget 2022.

Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

M Sotillo José annonce l'entrée en matière unique et demande si une personne veut prendre la parole.

M Doval Manuel (PLR) félicite la COGEST pour son travail et le CM pour les réponses données aux questions. Il indique que le PLR avait proposé un postulat au CG du 15 juin pour favoriser les entreprises locales et artisans, qui avait été refusé. Il indique avoir été surpris que le CM ait intégré au budget un montant pour ce point, reprenant l'idée proposée par le PLR.

Il remarque que le montant alloué à la vente de billet a presque doublé entre 2020 et 2022.

Concernant le point quadriennal, il remarque les excédents de charges indiqués pour 2023, 2024 et 2025.

Le PLR accepte l'entrée en matière, le coefficient d'impôts et le taux d'indexation.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que le groupe UDC est globalement satisfait du budget. Cependant, le groupe est interpellé par les prélèvements sur fond spéciaux, qui augmentent d'année en année.

Il est satisfait de voir que le cycle des grands investissements arrive à terme.

Il souligne que les charges sociales augmentent d'années en années.

Concernant l'étude « sismiques », il demande si des travaux sont prévus, ou si le seul but de l'étude est de faire une étude.

L'UDC accepte l'entrée en matière, le coefficient d'impôts et le taux d'indexation.

Mme Tissières Isabel (PS) remercie la COGEST pour son excellent travail et le CM pour la clarification des différents points (questions posées).

Le PS accepte l'entrée en matière, le coefficient d'impôts et le taux d'indexation.

Mme Fauquet Lucie (Les Verts) demande le sens de remplacer la chaudière à gaz du bâtiment des Plavaux par une nouvelle chaudière à gaz et si d'autres solutions ont été étudiées.

Les Verts acceptent l'entrée en matière, le coefficient d'impôts et le taux d'indexation.

Mme Métrailler Marie (PDC) remercie la COGEST et le CM. Elle soulève le fait que le budget et le déficit de l'EMS est en constante augmentation.

Le PDC accepte l'entrée en matière, le coefficient d'impôts et le taux d'indexation.

CONSEIL GENERAL

M Angst Stéphane (UDC), président de la COGEST, tient à remercier les partis et propose d'accepter le budget, le coefficient d'impôts inchangé et le taux d'indexation inchangé.

Il remercie le plénum pour les compliments reçus sur le travail de la COGEST.

M Turin Olivier (CM) répond à M Doval Manuel (PLR) au sujet de sa remarque sur le postulat pour les entreprises et artisans locaux qui a été refusé par le CG et qui se retrouve maintenant au budget 2022. Il rappelle que le CM avait indiqué lors du CG de juin, que des projets similaires étaient en cours, et que c'est la raison pour laquelle le postulat n'avait pas été soutenu.

Il précise également que les études prévues permettent de planifier dans le temps, définir ce qui est faisable ou non, et permettent de se préparer pour les changements à venir. Il donne l'exemple de l'étude de la zone sportive, qui grâce à celle-ci, sera structurée dans les développements futurs dans le moyen et long terme, comme l'intégration des voies vertes. Il indique que ce ne sont pas des études « qui ne servent à rien ».

M Turin Olivier (CM) répond à la prise de parole des Verts concernant la chaudière à gaz des Plavaux. Le bâtiment est en fin de vie, et donc l'investissement est provisoire et il est décidé de limiter cet investissement au minimum.

M Sotillo José demande si des personnes contestent l'entrée en matière.
Pas de remarques.

Votation.

Le coefficient d'impôt inchangé de 1.25% et le coefficient d'indexation inchangé de 165% sont acceptés à l'unanimité de l'Assemblée.

Amendements

Amendement 1 :

M Birbaum Thomas (PLR)

Compte Fonctionnement, rubrique numéro 0220.3132.30, Informatique (prestations de tiers).

Montant au budget : 60'600.00 CHF, montant amendé : 80'000.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement accepté à l'unanimité.

Prise de position du CM : amendement accepté

Votation : 37 pour, 1 contre, 1 abstention

L'amendement est accepté.

Amendement 2 :

M Clivaz Cherryl (PS)

Compte Fonctionnement, rubrique numéro 1510.3632.12, Participation frais CSI Chablais-VS.

Montant au budget : 270'000.00 CHF, montant amendé : 400'000.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement accepté par 3 pour, 0 contre, 4 abstentions.

Prise de position du CM : amendement refusé

Votation : 31 contre, 7 pour, 1 abstention

L'amendement est refusé.

Amendement 3 :

M Gollut Emmanuel (PDC)

Compte Fonctionnement, rubrique numéro 2130.3130.20, Formation / Degré secondaire 1CO 9H-11H / Activités

Montant au budget : 75'200.00 CHF, montant amendé : 80'200.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement accepté à l'unanimité.

Prise de position du CM : amendement accepté

Votation : **L'amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 4 :

M Doval Manuel (PLR)

Compte Fonctionnement, rubrique numéro 6230.3637.40, Traffic d'agglomération / Promotion abonnement MobiChablais

Montant au budget : 165'000.00 CHF, montant amendé : 130'000.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement accepté par 4 pour, 2 abstentions, 1 contre.

Prise de position du CM : amendement refusé

Votation : 26 contre, 11 pour, 2 abstentions

L'amendement est refusé.

Amendement 5 :

M Clivaz Cherryl (PS)

Compte Fonctionnement, rubrique numéro 7791.3637.88, Subvention pour achats de vélos électriques.

Montant au budget : 40'000.00 CHF, montant amendé : 40'000.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement refusé par 3 contre, 2 oui et 2 abstentions.

Prise de position du CM : amendement refusé

Votation : 25 contre, 14 pour, 0 abstention

L'amendement est refusé.

Amendement 6 :

Mme Tissières Isabel (PS)

Compte Investissement, rubrique numéro 6220.5010.07, Arrêt de bus secteur Charmette.

Montant au budget : 170'000.00 CHF, montant amendé : 210'000.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement accepté par 6 pour, 1 contre, 0 abstention.

Prise de position du CM : amendement refusé

Votation : 20 contre, 15 pour, 4 abstentions

L'amendement est refusé.

Amendement 7 :

M Clivaz Cherral (PS)

Compte Investissement, rubrique numéro 7200.5290.10, Modification règlement eaux usées.

Montant au budget : 50'000.00 CHF, montant amendé : 0.00 CHF.

Préavis de la COGEST : amendement accepté par 5 pour, 2 abstentions, 0 contre.

Prise de position du CM : amendement refusé

Votation : 25 contre, 7 pour, 7 abstentions

L'amendement est refusé.

La discussion sur les amendements est terminée.

Discussion de détail du budget 2022

M Doval Manuel (PLR), page 14 : Plan financier quadriennale 2022-2025

Il demande si les chiffres indiqués dans le plan quadriennale sont réellement si mauvais, car cela semble étonnant après les derniers comptes réjouissants. Il demande s'il faudrait prendre des mesures maintenant.

M Turin Olivier (CM) indique que le plan quadriennal est projeté avec une augmentation linéaire des charges et recettes, et ne prend pas en compte les prélèvements ou attributions aux fonds et financements spéciaux, et l'ajustement des taxes communales.

M Doval Manuel (PLR), page 27, rubrique 0220.3132.50.

Il demande pourquoi il y a une si grande baisse de budget sur ce point.

M Turin Olivier (CM) indique que ce point ne contient plus les frais d'étude de la fusion. Il ne contient plus que les frais d'acte ordinaire et l'enquête de satisfaction.

M Gex-Fabry Romain (UDC), page 30, rubrique 1110.3111.00.

Il demande si cela concerne la mise à jour du réseau et parc de vidéosurveillance existant uniquement ou bien également des nouvelles installations.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que cette somme est pour la mise à jour du parc actuel des caméras.

M Doval Manuel (PLR), page 30, rubrique 1010.4270.11.

Il remercie M Planchamp Jean-Luc (CM) pour avoir tenu compte pour le budget 2022 des remarques du PLR lors du dernier budget concernant le montant planifié des « Amendes ».

M Gex-Fabry Romain (UDC), page 49, rubrique 2300.3132.00

Il demande pourquoi le montant budgété pour les cours d'appuis a autant augmenté.

M Turin Olivier (CM) indique qu'il y a un nouveau concept depuis cette année. Une commission s'est penchée sur ces cours d'appui et les conditions pour pouvoir les suivre. Une réévaluation des coûts a été faite.

Il indique également qu'il y avait eu relativement peu de cours d'appui cette année dû au Covid. Le budget a été augmenté en prévision de l'augmentation certaine des cours d'appui l'année prochaine.

Mme Fauquet Lucie (Les Verts), page 55, rubrique 3320.3120.10.

Quelle est la consommation en électricité du panneau digital qui présente des informations diverses ?

M Turin Olivier (CM) indique que les chiffres sont disponibles, mais qu'ils doivent les chercher.

Réponse du CM plus tard dans la séance : 20'000 kWh

Mme Vetter Chantal (Les Verts), page 75, rubrique 6150.3132.50.

Elle demande si cette rubrique répond au postulat « patrimoine arboré », et si oui, pourquoi elle se trouve dans la rubrique « routes cantonales » et pas dans une rubrique tel que 75 « Protection espaces et paysages » ou 76 « Protection de l'environnement ».

M Turin Olivier (CM) indique que cette étude répond au postulat des Verts demandant l'inventaire du patrimoine arboré. Il indique que l'étude a été mise dans cette rubrique, car il faut autant garantir la

protection des arbres que la durabilité de la route. L'objectif étant de ne pas devoir abattre des arbres après 20 ou 30 ans en raison d'incompatibilité avec les routes.

M Manuel Doval (PLR), page 77, 6170.3111.20

Il demande si la possibilité d'acquérir des machines électriques, principalement pour les souffleuses à feuilles a été étudiée, pour des raisons de bruit et de confort pour l'employé.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que ces solutions ont été étudiées, mais que le prix et la durabilité de ces équipements ne répondent actuellement pas aux besoins.

M Gex-Fabry Romain (UDC), page 75, 6150.3132.50

Il demande ce qui est prévu dans l'étude de mobilité sur la route de la Raffinerie, car cette route est récente. Il demande s'il est prévu de prolonger un trottoir jusqu'à la zone industrielle.

M Turin Olivier (CM) indique que cette étude de mobilité est liée avec le nouveau PAZ. Le PAZ planifie différentes voies de communication et la route de la Raffinerie pourraient intégrer une nouvelle affectation dans le futur. L'étude doit permettre d'anticiper et de prévoir ce genre de cas.

M Sotillo demande de voter la poursuite du CG, les 3 heures prévues dans le règlement étant atteintes.

Votation : 35 pour, 3 contre, 1 abstention

La séance du CG est donc prolongée.

M Gex-Fabry Romain (UDC), page 89, le poste « cité de l'énergie », point 8790.

Il demande, au vu du montant alloué, si le CM peut quantifier financièrement les vertus de ce label et ce qu'il amène à la commune.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique qu'il y a effectivement des coûts pour la certification, mais que la mise en place de ce label permet de planifier des améliorations dans la stratégie énergétique.

M Clivaz Cherryl (PS), page 91, 7900.3132.50, Master plan Plavaux-Perraires-Halte CFF

Il demande si le CM confond vitesse et précipitation. Il demande pourquoi le master plan est planifié maintenant et s'il ne pourrait pas être différé.

M Turin Olivier (CM) indique qu'une halte CFF est actée pour 2026, et par conséquent, il est nécessaire de prévoir les flux de personnes accédant à cette halte, également tenant compte des infrastructures sportives et des voies de mobilités douces. Selon le CM, ce master plan a toute sa légitimité.

Mme Vetter Chantal (Les Verts), page 95, 8400.3132.50, Etude conjointe avec la bourgeoisie

Elle demande ce qu'est l'étude, étant donné qu'elle concerne la rubrique tourisme.

M Vieux Mickael (CM) indique que c'est une étude faite avec la HESS-SO, pour avoir une analyse et un dossier sur le tourisme de notre région. Cette étude fait suite à une demande, principalement de la Bourgeoisie, sur le tourisme dans la région et les alpages.

M Morisod Florent (Les Verts), rubrique 6220.5620.65, Déplacement de la ligne AOMC

Il demande si la municipalité a prévu de prendre des mesures de sécurisation provisoires en attendant que la nouvelle ligne AOMC soit terminée en 2027.

M Turin Olivier (CM) indique que le CM est en discussion pour savoir quoi faire durant cette période provisoire, et qu'il transmettra les informations dès qu'il le pourra.

Vote final du budget 2022

Votation :

Le budget est accepté à l'unanimité.

M Turin Olivier (Président du CM) remercie le CG pour la confiance. Il remercie également la bonne relation entre la Cogest et le CM.

6. Rapport de la Commission de gestion sur la demande d'un crédit d'engagement pour la réfection des rues Clos-Novex et Pré-Raye :

Présentation par le Conseil municipal

M Vieux Mickael (CM) résume le projet et l'historique.

Rapport de la Cogest

Mme Biolzi Stéphanie (Cogest). Elle résume l'historique de ce projet et le fait que les dépenses (travaux) ont été fait avant l'obtention de l'accord du CG.

La Cogest recommande à l'unanimité la proposition de crédit d'engagement.

Entrée en matière

M Doval Manuel (PLR), rappelle au CM que ce genre de situation ne doit pas devenir une habitude et remercie le groupe de travail. Le PLR propose d'accepter l'entrée en matière.

Mme Tissières Isabel (PS), rappelle au CM que ce genre de situation ne doit pas devenir une habitude et remercie le groupe de travail. Le PS propose d'accepter l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain (UDC). L'UDC regrette également que le CM n'ait pas demandé le crédit d'engagement auparavant. L'UDC propose d'accepter l'entrée en matière.

Mme Métrailler Marie (PDC) propose d'accepter l'entrée en matière.

Discussion de détail

Pas de remarques.

Votation :

Le crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la Commission ad hoc concernant le règlement intercommunal pour la gestion du service du feu des Communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex, Vérossaz :

Présentation par le Conseil municipal

M Planchamp Jean-Luc (CM) résume le projet. Il remercie la commission qui a très rapidement travaillé en excellente collaboration avec les autres villes et villages. Il propose d'accepter le nouveau règlement proposé.

Rapport de la Commission ad hoc + règlement intercommunal modifié

M Golluz Emmanuel (Rapporteur de la commission AdHoc) résume le déroulement des travaux. Il indique que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par les communes de Massongex, Vérossaz, Monthey et note commune, Collombey-Muraz. Il ne lit pas le rapport en entier, mais uniquement les points modifiés.

La commission demande au CG d'accepter le nouveau règlement proposé.

Entrée en matière

M Doval Manuel (PLR) souligne les problèmes de communication entre le CM et le CG, avec la création d'une commission « dans les divers ». Le PLR propose d'accepter l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain (UDC) relève que même « en étant deux communes séparées, nous arrivons à harmoniser très rapidement un règlement ». L'UDC propose d'accepter l'entrée en matière.

Mme Tissières Isabel (PS) souligne que la manière dont la commission a été créée et les délais imposés n'était pas idéal. Le PS propose d'accepter l'entrée en matière.

Discussion de détail

Amendement 1 : Article 2, alinéa 1.5

Ouverture de la discussion. Pas de prise de parole. Discussion close.

Votation : **Amendement accepté à l'unanimité.**

Amendement 2 : Article 16, alinéa 5.6

Ouverture de la discussion. Pas de prise de parole. Discussion close.

Votation : **Amendement accepté à l'unanimité.**

Amendement 3 : Article 11, alinéa 2

Ouverture de la discussion. Pas de prise de parole. Discussion close.

Votation : **Amendement accepté à l'unanimité.**

M Gollut Emmanuel (Commission AdHoc) remercie le CG pour l'acceptation de ces amendements et remercie les membres de la commission pour leur travail.

Vote final

Votation : **Le règlement est accepté à l'unanimité.**

M Birbaum Thomas (PLR) intervient et demande que la vote sur le règlement soit fait sur une lecture unique.

Votation : Le CG accepte à l'unanimité la lecture unique.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

8. Réponses à diverses interventions

8.1 Réponse au postulat : "Statistique sur l'abstentionnisme"

M Turin Olivier (CM) indique que les chiffres ne sont pas faciles à donner ou obtenir, car le vote est soumis à la protection des données.

Mme Arlettaz Pauline (PDC) remercie le CM pour l'analyse faite avec les informations à sa disposition.

8.2 Réponse au postulat : "La Vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal"

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique les efforts de la commune, tel que vaisselle réutilisable dans les lieux loués par la commune (Cassine du Bochet par exemple), achat de vaisselle réutilisable mise à disposition des société locale.

Mme Morisod Carole (Les Verts) remercie le CM pour sa réponse, mais demande au CM d'améliorer la communication auprès des sociétés locale au sujet de la vaisselle réutilisable et propose que le soutien aux sociétés demandant le label fiesta soit conditionner avec l'utilisation de vaisselle réutilisable.

8 bis 1 : Election du membre de la commission ATA.

M Doval Manuel (PLR) propose M Iglesias Miguel à la commission ATA.

M. Miguel Iglesias est élu tacitement sous les applaudissements du Plénum.

8 bis 2 : Election du président de la commission aggro

Mme Métrailler Marie (PDC) présente le candidat M Ruiz Noé.

Mme Morisod Carole (Les Verts) présente la candidate Mme Vetter Chantal.

Pas d'autre candidats.

L'Assemblée vote à bulletins secrets comme le demande le règlement du CG.
41 bulletins introduits. 40 bulletins valables, 1 nul.

Mme Vetter Chantal (Les Verts) : 22 voix

M Ruiz Noé (PDC) : 17 voix

Mme Vetter Chantal (Les Verts) est élue présidente de la commission ATA.

9. Informations du Conseil municipal

M Turin Oliver (CM) présente ses meilleurs vœux au CG.

10. Questions

Mme Morisod Carole (Les Verts) indique que le site de la raffinerie a pollué 4 puits avec des PFAS. Elle demande ce que le CM a prévu et met en œuvre pour résoudre ce cas.

M Vieux Mickael (CM) indique que le CM a demandé des informations au service de l'environnement concernant le niveau de pollution. Le CM attend des réponses précises pour l'année prochaine pour pouvoir décider de ce qui devra être entrepris. Il attend de savoir si le produit final (les éléments cultivés) sont consommables ou pas pour décider de la suite.

M Brunetti Giovanni (PDC) demande pourquoi des panneaux de signalisations sont encore recouvert de sacs poubelles, souvent dans un état déplorable. Cette situation perdure depuis plusieurs années.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que la commission de police a repris le dossier. Il pourrait techniquement enlever les sacs poubelles des panneaux « du jour au lendemain », mais qu'il le fera uniquement quand tout sera claire et qu'il transmettra des précisions prochainement.

M Gex-Fabry Romain (UDC). Concernant la fusion, il demande s'il est possible de savoir le résultat des votes du CM, pas le vote nominatif, mais le nombre de pour et le nombre de contre.
Il demande s'il est possible d'avoir le rapport sur la fusion du 22 novembre sur le site de l'extranet.

M Turin Olivier (CM) donne le résultat du vote concernant la fusion : 4 favorables, 3 contres.
Il indique qu'il est surpris que le rapport ne soit pas disponible au public et qu'il sera disponible prochainement.

11. Divers

M Doval Manuel (PLR) s'exprime et soulève le fait que pour de nouveaux conseillers généraux, il n'est pas toujours facile de comprendre le budget. Il demande s'il serait judicieux de proposer une « formation » des membres du CG pour la compréhension du budget, qui serait donnée par exemple par M Monnet Laurent.

M Birbaum Thomas (PLR) précise pourquoi il a été nécessaire de faire un vote en « lecture unique ». Il revient sur l'incompréhension du rejet du postulat proposé par le PLR pour aider les artisans, les entreprises locales et les produits locaux, et la mise au budget par le CM pour 2022. Le CG a refusé le postulat, et pourtant le CM a mis au budget une position à l'encontre du vote du CG. Il met en avant l'importance des PV mot à mot qui ne laissent pas d'espace à l'interprétation.

M Turin Olivier (CM) répond à la question de M Gex-Fabry Romain. Il indique que le rapport sur la fusion est disponible sur le site qui traite de la fusion (« Fusion-mcm.ch »), il sera mis également sur le site de la commune.

M Turin Olivier (CM) reprend une partie du PV mot à mot pour rappeler la position du CM concernant le postulat proposé par le PLR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h37.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT



M José Sotillo

LE SECRETAIRE



M Christophe Brendle